

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHILLY

Nombre de membres

* En exercice :	15
* Présents :	12
* Absent :	3
* Pouvoir :	0
* Abstentions :	0
* Suffrages exprimés :	12
- Pour	12
- Contre	0

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025

Le cinq septembre deux mille vingt-cinq,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry, JOURNET Bertrand, CADDoux Gérald, FERNANDEZ Bernard et FAVRE-BONVIN Bruno.

Date de convocation :
29/08/2025

et Mesdames JACQUEMOUD Thérèse, COCATRIX Laetitia, DUBOIS-BERLIOZ Pascale, BURNET Béatrice, KIEFFER Clarisse et BERTHIER Céline.

Date d'affichage :
15/09/2025

Étaient absents et excusés : Messieurs BLAIVE Robert et SALEM Christophe et Madame LYARD Brigitte.

Date de transmission :
15/09/2025

Mme Laetitia COCATRIX a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-048
ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET DE L'EAU POTABLE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une créance d'un montant de 3 042.61 € sur le budget de l'eau potable M49 ne pourra pas être recouvrée.

La Trésorerie de Rumilly-Alby a effectué toutes les poursuites et relances possibles. Au vu de ces informations, il convient d'admettre cette créance en non-valeur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

* DECIDE l'admission en non-valeur d'une créance d'un montant de 3 042.61 € et d'imputer ce montant au compte 6541 « Créances admission en non-valeur ».

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

Secrétaire de séance,
Laetitia COCATRIX



Pour copie conforme,
Le Maire,
E. GEORGES

